



CCT-SOR - Tableau des salaires minimums 2017

<u>Membres/affiliés FVE et dissidents</u>		Salaire horaire CHF	Salaire mensuel CHF (177.7 heures)	Salaire annualisé, y c. 13^{ème} salaire CHF
CE	Travailleur occupant la fonction de chef d'équipe et possédant un brevet fédéral de contremaître ou un diplôme de chef d'équipe	32.25	5'731.-	74'503.-
A	Travailleur qualifié titulaire d'un CFC ou d'une équivalence délivrée par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT)	29.30	5'207.-	67'691.-
B	travailleur sans CFC, titulaire d'une attestation fédérale de formation professionnelles (AFP) ou possédant plus de 3 années d'expérience	26.95	4'789.-	62'257.-
C	manœuvre et travailleur auxiliaire	24.90	4'425.-	57'525.-

Pour les titulaires d'une **AFP**, les salaires suivants s'appliquent :

	2^{ème} année après AFP -10%		1^{ère} année après AFP -20%	
	177.7h	/heure	177.7h	/heure
Travailleur classe B <u>avec AFP</u>	4'309.-	24.25	3'829.-	21.55

Pour les entreprises **formatrices**¹ exclusivement, possibilité d'appliquer les salaires suivants :

	2^{ème} année après CFC -5%		1^{ère} année après CFC -10%	
	177.7h	/heure	177.7h	/heure
Travailleur classe A	4'949.-	27.85	4'682.-	26.35

	de 20 à 22 ans -10%		moins de 20 ans -15%	
	177.7h	/heure	177.7h	/heure
Travailleur classe C	3'980.-	22.40	3'758.-	21.15

Version au 21.12.2016

¹ Entreprise qui forme ou a formé au moins un apprenti au cours des deux dernières années